

BILAN DU CONGRÈS ACADÉMIQUE DU SNES-VERSAILLES

Le congrès académique du SNES-Versailles (départements 91, 92, 95 et 78) s'est tenu les 8, 15 et 16 mars. Il a rassemblé environ 90 délégués, porteurs d'à peu près 110 mandats, et une poignée d'adhérents participant au congrès en tant qu'observateurs. Le syndicat comptant 4 874 adhérents (répartis dans 373 établissements sur les 534 que compte l'académie), on constate l'absence de 75 % des délégués potentiels, révélant l'ampleur de la crise du militantisme qui frappe le SNES (nous y reviendrons).

La direction U&A du SNES-Versailles est plus droite que celle du SNES-Créteil (cf. l'article précédent). En conséquence, la tendance École Émancipée se démarque plus nettement de la direction sur un certain nombre de points, tout en co-élaborant avec elle, comme ailleurs, les principaux textes d'orientation et en participant aux exécutifs départementaux et académique. La tendance Émancipation n'était pas présente au congrès. PRSI était représenté par trois militants (dont Jack Lefebvre, principal dirigeant de cette tendance au niveau national) et FU par deux (dont Olivier Lestang, tête de liste FU pour les élections internes à la FSU).

Pour ma part, membre à ce stade d'aucune tendance et participant pour la première fois à un congrès du SNES, j'ai choisi d'intervenir en priorité sur la question de l'action et sur le thème 3 concernant l'avenir du syndicalisme, tout en votant pour tous les amendements proposés qui me semblaient améliorer les différents textes soumis au congrès.

La discussion s'est déroulée de manière globalement assez démocratique, mais certains amendements n'ont pas été soumis au vote (sous prétexte d'avoir été présentés trop tard) et le temps de parole était parfois inégal (certains délégués ont été interrompus alors que d'autres, notamment à la tribune, parlaient très longtemps). De plus, la distribution tardive des textes et des amendements rendait souvent difficile leur analyse attentive, conduisant à se déterminer de façon trop précipitée. Enfin, des tensions sont apparues le deuxième jour, non entre les tendances, mais entre les dirigeants et un certain nombre de jeunes délégués, comme nous allons le voir.

Affrontement sur les perspectives de l'action immédiate

Malgré la réticence de la direction académique, il a été possible de soulever la question de l'action en cours des enseignants dès les réunions de commission le 8 mars, alors qu'elle n'était pas prévue à l'ordre du jour. Pendant le congrès lui-même, la semaine suivante, cette question a vu s'affronter des positions contradictoires. La motion présentée par la direction académique et adoptée par le congrès est un condensé de l'orientation générale du SNES : après un rappel correct des revendications immédiates des enseignants, elle propose une « mobilisation » dans la durée, « avant les élections présidentielles et après », dont l'objectif principal soit la communication avec « l'opinion publique » et surtout « l'interpellation » des « responsables politiques actuels et futurs », en un mot les candidats à la présidentielle... En conséquence, la motion se réjouit tout particulièrement des pitoyables « opérations tam-tam » décidées par les syndicats nationaux appelant à la grève et à la manifestation du 20 mars (et qui ont d'ailleurs subi un échec cinglant, les collègues refusant d'être prise pour des crétins). Et elle propose un calendrier d'« initiatives régionales »... jusqu'au mois de mai ! Bref, la direction et la majorité U&A des congressistes du SNES-Versailles (83 voix pour la motion U&A, 14 contre, 7 abstentions) persistent dans leur refus d'engager le combat pour la grève jusqu'au retrait du décret de Robien et la restitution des heures et des postes supprimés.

À l'opposé, j'avais rédigé une proposition de motion qui, après discussion et amendements, a permis d'obtenir un accord avec les militants d'École Émancipée. J'ai donc pu la présenter au congrès comme « motion pour l'action d'École Émancipée et de militants hors tendance » (quelques délégués et moi-même). Cette motion, qui s'appuie sur l'Appel de l'AG des grévistes du 92 Nord (cf. sur le site du CILCA), et que l'on peut lire ci-après, aurait constitué un point d'appui important pour aider à mobilisation des collègues et faire pression sur le SNES national comme sur les autres syndicats ; mais la plupart des délégués U&A ont

évidemment fait bloc contre elle : elle a obtenu 15 mandats contre 82 et 7 abstentions. Les délégués de PRSI et de FU n'ont pas voté pour, mais se sont abstenus, assumant ainsi leur refus d'une orientation de construction de la grève comme seul moyen de gagner.

Pour ma part, j'ai voté pour les textes respectifs de ces deux tendances, se prononçant l'un et l'autre pour une manifestation nationale centrale à Paris : même s'ils commettaient la grave faute politique de ne pas énoncer l'objectif de la grève pour gagner, ils proposaient la perspective d'une centralisation de la mobilisation qui serait en elle-même utile dans cette voie. La motion de FU a obtenu 6 suffrages (78 contre, 10 abstentions, 10 NPPV). Le texte de PRSI a rassemblé 19 voix (73 contre, 9 abstentions, 2 NPPV), mais ce n'était pas une motion : c'était un amendement au texte de la direction, les militants du PT montrant ainsi une fois de plus qu'ils ne s'opposent pas frontalement à celle-ci, mais s'inscrivent dans le cadre qu'elle définit, tout en concevant leur propre intervention comme une sorte de pression de gauche sur cette ligne.

Enfin, j'ai proposé une motion pour que le congrès appelle à une Assemblée générale des grévistes d'Île-de-France après la manifestation du 20 mars, afin de discuter collectivement et de décider des suites. Cette fois, une poignée d'adhérents hors tendance, voire d'U&A, et les deux délégués FU ont voté pour. PRSI, en revanche, a voté contre, confirmant sa couverture de la direction du SNES, qui refuse de toutes ses forces tout ce qui pourrait permettre l'auto-organisation des personnels. Cette motion a été rejetée par 70 voix contre, 21 pour, 9 abstentions et 4 NPPV.

Suppression du thème « droits et libertés »

La direction du SNES-Versailles a supprimé le thème « droits et libertés », traditionnel dans les congrès du SNES, pour le remplacer par un thème « femmes », d'ailleurs reporté en fin de congrès. C'est le produit d'un accord entre une partie d'U&A et École Émancipée, qui voit là une grande victoire à son actif. Mais, sans faire avancer particulièrement la question de la défense des droits des femmes au-delà de constats bien banals, cela a surtout conduit à empêcher toute discussion sur les questions de solidarité, notamment internationale. Ainsi n'ai-je pas eu le droit de présenter la motion que j'avais préparée en solidarité avec les ouvriers de l'usine Cipla au Brésil. De même, le représentant de FU n'a pas pu présenter sa motion très juste contre le pillage de l'Afrique par l'impérialisme français et pour le retrait immédiat et inconditionnel des troupes françaises. Quand on compare cette situation avec les échanges qui ont pu avoir lieu au congrès du SNES-Créteil, on ne peut que se rendre à l'évidence : la suppression du thème « droits et libertés » aggrave la dépolitisation des militants et le repli sur les questions corporatives.

Éléments positifs et points à combattre dans le texte sur la fonction de l'école

En ce qui concerne le « thème 1 » (« Un second degré ambitieux pour l'accès de tous aux savoirs et aux qualifications »), n'ayant pu assister qu'à une partie de la discussion et faute d'avoir pu prendre connaissance à temps de l'ensemble du texte proposé, j'ai dû m'abstenir sur le vote global. Cependant, la lecture de celui-ci justifie le vote contre émis par 11 mandats (dont PRSI et FU), alors que 93 l'approuvaient et que 12 s'abstenaient.

Certes, le texte révèle toute une série d'analyses et de revendications très justes, permettant de considérer que le SNES-Versailles reste un vrai syndicat malgré ses dérives et l'orientation impulsée par sa direction. Mentionnons notamment les passages suivants :

- Contre « l'idéologie de "l'égalité des chances" » qui en réalité consiste en une vaste mise en concurrence des élèves et une « logique de contractualisation » individualisée ;
- Défense du « caractère national des diplômes du second degré et du supérieur » et des « qualifications » reconnues dans les « conventions collectives », contre « l'adoption d'un cadre européen de certification professionnelle qui substitue la notion de compétence à celle de qualification » ;
- Dénonciation d'une « orientation » qui « subit les effets d'une conception étroite et gestionnaire », au détriment en particulier des élèves les moins favorisés ;
- Demande d'« abandon » du dispositif de la loi dite sur l'« égalité des chances » qui

instaure l'apprentissage dès 14 ans (le texte ne demande cependant pas l'abrogation de toute cette loi) ;

- Refus du renforcement de l'autonomie des établissements et notamment des « conseils pédagogiques » visant à « renvoyer la responsabilité des échecs au niveau local et à créer un système éducatif à plusieurs vitesses » ;

- Demande d'« abrogation de la loi Fillon » contre l'école (2005) ;

- Pour « porter la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans » ;

- Pour le maintien d'« horaires disciplinaires nationaux » ;

- Pour la défense des classes, contre les « groupes de compétence », cache-sexe des groupes de niveaux ;

- Contre l'idéologie gouvernementale de la « mixité des élites », opposée à l'objectif de la « réussite de tous les élèves » ;

- Contre la diminution du nombre d'établissements jugés prioritaires, pour l'abandon du dispositif « ambition réussite » par lequel de Robien brise les anciennes ZEP en enlevant les moyens de la plupart d'entre elles ;

- Contre la suppression ou l'« assouplissement » de la carte scolaire...

Mais le texte contient également un ensemble d'orientations qu'il faut combattre avec la plus grande fermeté : le congrès du SNES-Versailles

- Reprend à son compte la « revendication » de « sécurisation des parcours professionnels », qui n'est qu'un leurre contre les acquis sociaux (cf. à ce sujet la déclaration du CILCA contre la prétendue « sécurité sociale professionnelle ») ;

- Ne remet pas en cause le principe des stages en entreprise pour les lycéens, ni l'« intervention des entreprises dans les formations », se contentant d'en appeler à la vigilance... des Conseils d'administration !

- Sous prétexte de critiquer la « sélectivité des CFA » (Centres de formation d'apprentis) privés et de « difficultés à trouver une entreprise », il se prononce pour des « CFA publics », au lieu d'exiger uniquement la défense et le développement de l'enseignement professionnel public totalement indépendant des patrons (un amendement en ce sens d'École Émancipée a recueilli 19 voix) ;

- Il se prononce pour un « accompagnement scolaire pratiqué dans un cadre associatif », au lieu de se prononcer (comme notamment le congrès du SNES-Créteil), pour un service public de l'accompagnement scolaire ;

- Tout en soulignant évidemment que « la police ne peut se substituer aux personnels » éducatifs, il n'en ajoute pas moins que celle-ci peut « intervenir dans l'École (...) dans le cadre des actions de prévention organisées en accord avec les personnels », reprenant ainsi à son compte le mythe d'une police utile à la population ;

- Il revendique, sous prétexte de « dialogue social », que les « partenaires puissent intervenir dans la phase d'élaboration des projets », c'est-à-dire que les syndicats deviennent co-législateurs de mesures dont on sait pourtant très bien qu'elles sont systématiquement, depuis des années, régressives pour les personnels comme pour les élèves ;

- Enfin, le congrès a rejeté (par 79 mandats contre, 23 pour, 16 abstentions, 4 NPPV) l'amendement juste, proposé par PRSI, qui se prononçait pour l'abrogation de la Loi Organique sur les Lois de Finance (LOLF), qui contribue à démanteler les statuts des personnels et à faire des économies sur leur dos.

Éléments positifs et points à combattre dans le texte sur les personnels

Le texte adopté par le congrès pour thème 2 (« Des personnels respectés dans leurs métiers, leurs qualifications et leurs droits ») est sans doute celui qui contient le moins de points scandaleux, sans doute parce que les militants d'École Émancipée ont fortement contribué à sa rédaction ; mais il est loin d'en être dépourvu, et c'est pour cela que j'ai voté contre, comme quatre autres délégués (il y a eu 87 mandats pour et 8 abstentions).

Le texte contient un certain nombre de points positifs dont certains se trouvent déjà dans celui adopté pour le thème 1, et dont les autres sont les suivants :

- Opposition à la réduction du nombre des corps de fonctionnaires ;

- Défense des qualifications ;
- Défense de la définition du service en heures d'enseignement ;
- Exigence d'une « *diminution du temps de présence devant élèves et d'un abattement forfaitaire pour le travail collectif, géré par les équipes* » ;
 - Pour le « *pré-recrutement d'élèves-professeurs* » sur le modèle des anciens IPES étendus et améliorés, les fonctionnaires-stagiaires concernés s'engageant à « *exercer plusieurs années après la réussite au concours* » ;
 - Contre les « *mentions complémentaires qui portent une grave atteinte à nos qualifications* » et les « *CAPES bivalents* » ;
 - Pour l'abrogation du « *cahier des charges de la formation des maîtres* » ;
 - Pour la « *progressivité de l'entrée dans le métier* » et notamment pour que « *les stagiaires en situation (...) bénéficient d'une décharge de service pour leur permettre de suivre une formation hebdomadaire* » ;
 - Pour un « *temps de formation inclus dans le service* » ;
 - Contre la « *gestion individualisée* » des personnels, qui s'oppose à l'égalité de traitements ;
 - Pour un droit à mutation reposant sur un « *mouvement national unifié, amélioré et nourri par l'implantation des postes nécessaires* » ;
 - Pour « *revenir à un statut d'étudiants surveillants de type MI-SE* » et l'intégration des assistants pédagogiques « *sous le statut le plus favorable (MISE)* » ;
 - Pour le droit à la « *santé au travail dans l'éducation* », la prévention et la reconnaissance et la prise en charge par l'État-employeur des maladies professionnelles des enseignants.
- Mais le texte contient également des points inacceptables :
 - Non seulement il ne dit rien contre la scandaleuse contre-réforme LMD qui démantèle les diplômes universitaires, notamment en en faisant des diplômes locaux, mais il va jusqu'à appeler à « *tirer parti de l'évolution des cursus universitaires* », ce qui revient à soutenir implicitement cette réforme ;
 - En revanche, il se prononce pour l'« *élévation du niveau de recrutement au master* » (bac + 5), alors que, aujourd'hui, les étudiants peuvent passer à bac + 3 la plupart des concours de recrutement (CAPES, le CAPET, le CAPLP2) et que l'agrégation elle-même ne requiert que bac + 4. Or, imposer une élévation du niveau de diplôme requis pour préparer les concours ne garantirait nullement une élévation du niveau des professeurs (les concours sont déjà très sélectifs avec la très forte baisse des postes offerts depuis plusieurs années), mais excluerait des étudiants dont la condition sociale requiert souvent qu'ils puissent tenter le plus tôt possible leur chance pour devenir professeur (je suis intervenu en vain sur ce point et sur le précédent pendant la réunion de la commission) ;
 - Le texte se prononce pour la « *prise en compte de la préprofessionnalisation dans les épreuves des concours* », ce qui constituerait pourtant une porte ouverte à l'arbitraire et une atteinte à l'équité entre les candidats ;
 - Il ne prononce pas pour la titularisation sans conditions des précaires, mais pour leur « *titularisation par l'inspection dans le cadre d'un stage* » ou par « *concours interne* », allant jusqu'à demander dans ce dernier cas une « *entrée en 2^e année d'IUFM avec dispense des épreuves théoriques de concours* » — ce qui revient à rétrograder des professeurs au rang d'étudiants !
 - Pour l'immédiat, il émet des réticences sur le droit à mutation des contractuels en CDI ;
 - De plus, le congrès a refusé d'intégrer un amendement, proposé par trois jeunes collègues et soutenu par d'autres, pour la revendication d'une augmentation des traitements, notamment à l'entrée dans le métier, qui soit bien plus substantielle que les « *6 % de revalorisation pour combler le retard depuis 2000* » proposés par le texte du rapporteur ; cet amendement a été rejeté par 63 mandats contre, 17 pour, 15 abstentions, 10 NPPV ; intervenu après une discussion très vive, ce résultat du vote montre un fort décalage entre les dirigeants et cadres du syndicat, d'une part, les jeunes collègues, d'autre part : les premiers, pour la plupart bien avancés dans leur carrière et donc bien rémunérés, sous-estiment la gravité de la situation financière des seconds, surtout dans cette académie de région parisienne où les loyers sont particulièrement élevés ; ce n'est en tout cas pas sans ironie (ou sans hypocrisie ?) que les dirigeants, dans le texte adopté pour le thème 3, se

demandent gravement, quand ils s'interrogent sur les causes de la baisse du nombre d'adhérents, si le SNES « *prête suffisamment attention aux demandes des jeunes collègues* »...

• Enfin, le congrès a également rejeté une motion se prononçant pour que le SNES-Versailles impulse et aide la constitution d'un collectif de collègues TZR (Titulaires sur Zone de Remplacement, dont les conditions de travail sont particulièrement pénibles), afin de tenir compte de leur situation d'itinérants, du fait qu'ils sont souvent victimes de l'arbitraire administratif et affectés dans bien des cas sur plusieurs établissements ; or tout cela « *rend la défense de leurs droits difficile pour les sections d'établissement* », disait la motion à juste titre, pour justifier la création de ce collectif qui, dans les académies où il existe à l'initiative du SNES et en relation étroite avec sa direction, « *constitue le premier contact avec le syndicat* » et « *joue un important rôle de formation* » ; là encore, le rejet de cette motion (par 60 mandats contre — dont PRSI —, 22 pour, 16 abstentions et 2 NPPV) montre que la direction du SNES-Versailles est particulièrement timorée, avec sa peur bureaucratique de toute autonomie des structures ; et, là encore, cela permet de ne pas chercher très loin la raison pour laquelle, comme elle constate elle-même, « *comme l'ensemble des syndicats, nous rencontrons des difficultés à syndiquer les personnels en situation précaire ou d'instabilité (contractuels, AED, EVS, mais aussi TZR)* » (texte du thème 3, nous soulignons)...

Presque rien de bon dans le texte sur le syndicalisme

En ce qui concerne le thème 3 (« Quel syndicalisme pour aller de l'avant ? »), le texte adopté par le congrès (par 84 mandats pour, 12 contre, 1 abstention et 2 NPPV) est de loin le pire de tous : il ne comprend presque rien de bon, hormis quelques propositions visant à faire mieux fonctionner le syndicat. C'est ici que la direction et la majorité des congressistes U&A du SNES-Versailles, révèlent la vraie nature de leur orientation générale. Et que se manifeste également celle d'une bonne partie des délégués d'École Émancipée, qui ont voté pour le texte, après avoir soumis deux ou trois amendements corrects, mais mineurs (notamment pour la féminisation des instances et des listes, pour la rotation des mandats).

Le texte commence par constater lucidement le net recul du syndicalisme enseignant ces dernières années. Certes, « *les personnels de second degré ont renouvelé leur confiance dans le SNES lors des dernières élections professionnelles de décembre 2005* », où le syndicat a « *conforté encore quelque peu sa majorité absolue* ». Mais il n'en reste pas moins que, d'une part, la participation à ces élections est en baisse constante depuis vingt ans, avec près de 40 % d'abstentions en 2005, de sorte que, « *en 1987, le SNES représentait 37 % des inscrits* », mais « *en 2005 à peine plus de 30 %* ». Et, d'autre part, la « *baisse de syndicalisation* » est tout aussi constante : le rapport financier du SNES-Versailles, soumis au congrès, révèle que le nombre d'adhérents dans l'académie est en baisse quasi-continue depuis dix ans (7 012 en 1996-1997, 5 720 en 1999-2000, 5261 en 2003-2004) ; le texte adopté pour le thème 3 tire la sonnette d'alarme en annonçant que « *nous n'avons pas assez de militants* » et que cette situation va s'empirer dans la toute prochaine période, puisqu'« *un tiers des militants partiront en retraite d'ici 5 ans* ».

Mais comment la direction du SNES explique-t-elle ce recul ? Au-delà de causes socio-politiques générales sur lesquelles nous ne pouvons revenir ici (relevant de ce la crise générale du mouvement ouvrier), force est de constater qu'elle est incapable de remettre en cause son orientation, qui est pourtant clairement l'une des raisons de la baisse du nombre de militants. De fait, le texte adopté constate lui-même des « *reculs plus ou moins importants selon les années, en particulier en 1998-2000 (réformes Allègre) et 2003-2004 (après le mouvement social de 2003)* », mais au lieu d'en conclure que des centaines de militants ont rompu avec le SNES à cause de sa politique attentiste et notamment son refus d'appeler à la grève générale des enseignants, le texte en conclut : « *Moins qu'une rupture avec le SNES, on a assisté dans ces périodes à une démobilisation des militants qui forment le tissu syndical.* » Bref, la direction n'a rien à se reprocher, elle n'est pour rien dans ce qu'elle considère apparemment comme une simple démotivation psychologique des militants !

Quant aux remèdes qu'elle propose pour enrayer la chute du militantisme, il est pire que

le mal ! Il affiche l'objectif d'« être une force de proposition plus affirmée », car « c'est (...) en étant perçu comme une véritable force de proposition avec un projet lisible par tous que le SNES surmontera les difficultés actuelles. Mais, à tort ou à raison, il est aujourd'hui pour beaucoup de collègues, le syndicat qui dit non. » Autrement dit, la direction académique, comme la direction nationale, entend continuer à saper ce qu'il reste dans le SNES de la tradition revendicative, de contestation et de lutte, en poursuivant sa transformation en syndicat de « dialogue social » et de concertation avec le gouvernement. C'est ainsi que, au sujet du retrait du CPE non seulement la direction du SNES-Versailles réalise le tour de force de ne pas dire un mot de la grève générale des étudiants bloquant leurs facultés, prétendant que ce recul du gouvernement aurait été imposé par « l'unité entre jeunes, étudiants et salariés et l'unité syndicale constituée par "l'intersyndicale des 12" » (sur ce point, mon intervention n'a évidemment rien changé au texte...); mais en outre, elle voit dans cette affaire une autre victoire, en se réjouissant que ce mouvement ait selon elle « provoqué l'ouverture de discussions sur le dialogue social et la représentativité » avec le gouvernement !

Dans ce but d'accroître l'intégration du SNES et de la FSU dans les structures de concertation institutionnelle, le congrès du SNES-Versailles soutient de toutes ses forces la décision la décision fédérale d'« extension [du champ de syndicalisation de la FSU] à l'ensemble des trois fonctions publiques ». Or cette décision revient à faire de la FSU, aujourd'hui présente avant tout dans l'Éducation nationale, une organisation directement concurrente de celles des confédérations, alors qu'il faudrait au contraire combattre pour la réunification du syndicalisme ouvrier (notamment de la CGT, de la FSU, des secteurs combatifs de FO et de Solidaires).

Enfin, le congrès du SNES-Versailles a franchi un pas de plus vers l'intégration du syndicat « dans la perspective d'une Europe sociale de l'Éducation », c'est-à-dire en fait dans sa transformation en « partenaire social » de l'Union européenne. Le prétexte de cette orientation est le constat d'un « rôle accru de la Commission Européenne en matière de préconisations, de processus qui touchent directement les évolutions des systèmes éducatifs ». Mais, loin de vouloir combattre frontalement cette politique européenne fondamentalement régressive (contre-réforme LMD, exigence européenne de privatisations et d'une diminution du nombre d'heures de cours en France, etc.), le texte adopté par le congrès va jusqu'à prétendre que « des dossiers avancent. C'est le cas du cadre européen des certifications professionnelles, des compétences-clés pour les élèves et de la formation tout au long de la vie, etc. » Dès lors, l'objectif ne serait même pas seulement de « contrer certaines orientations et formuler d'autres proposition », mais de « peser de manière plus efficace sur les orientations de la Commission en matière d'éducation et de formation » et même d'aider « l'Europe » à « jouer un grand rôle dans le monde » ! Là encore, il s'agit donc en réalité de faire du SNES un syndicat d'accompagnement de l'Union européenne capitaliste et libérale.

C'est dans ce cadre que le débat du congrès s'est cristallisé sur la question de l'adhésion de la FSU à la CES (Confédération Européenne des Syndicats) et à la CSI (Confédération Syndicale Internationale). Face à la vivacité des interventions contre cette perspective, la direction académique a décidé de soumettre au vote de manière séparée ce passage du texte qu'elle proposait. Sur ce point, elle n'en a pas moins recueilli 76 voix pour, 18 contre, 4 abstentions et 1 NPPV.

Pour ma part, j'ai proposé une motion « contre l'adhésion immédiate de la FSU à la CSI et à la CES, pour le libre débat le plus large dans le cadre de la démocratie syndicale », que l'on peut lire ci-dessous ; elle a recueilli 20 mandats. Les délégués de PRSI et de FU n'ont pas voté pour, sous prétexte (m'ont-ils dit ensuite) qu'elle se prononçait contre « l'adhésion immédiate »... Mais, d'une part, j'avais envoyé le projet de motion avant le congrès, par courriel, à Jack Lefebvre, responsable de PRSI, et étais allé lui parler à ce sujet, sans qu'il prenne la peine de m'indiquer son désaccord sur ce point, pour ne pas parler d'une proposition de motion commune, à laquelle j'étais disposé. D'autre part et surtout, la formulation que j'avais choisie, tout en se prononçant très clairement contre la CES et la CSI, visait à exiger l'organisation d'une véritable discussion à tous les niveaux du syndicat, contre la précipitation de la direction fédérale qui veut contourner les règles de la démocratie

syndicale en consultant les adhérents par référendum, précisément pour faire passer au forceps l'adhésion immédiate (au printemps) à la CES et à la CSI ! Or les militants lutte de classe à l'intérieur du syndicat ne doivent pas s'affronter à la direction avec une logique de conflit d'appareils, mais promouvoir avant tout la libre discussion organisée dans le cadre la démocratie syndicale (réunions des structures à tous les niveaux, mandatement et souveraineté du congrès) : cette méthode est la seule qui permette aux adhérents de se saisir et de se prononcer en toute conscience sur les questions en débat.

Cette attitude de PRSI relève donc d'un sectarisme ridicule, consistant à ne s'opposer sur certains points particuliers (tout en couvrant la direction sur bien des points !) que pour tirer la couverture à soi dans une logique d'appareil, au lieu d'essayer de regrouper sur des questions essentielles les militants lutte de classe de différentes sensibilités. Pour ma part, je n'en ai pas moins voté pour les deux amendements proposés PRSI (sans prendre prétexte, par exemple, de l'étrange absence de la CES dans le premier...) : l'un se prononçait « *contre l'adhésion de la FSU à la CSI* » (24 pour, 65 contre, 10 abstentions), l'autre « *contre le soutien à la pétition de la CES sur SIEG (Services d'Intérêt Économique Général)* » (16 pour, 69 contre, 12 abstentions, 2 NPPV).

Quant aux délégués de FU, s'ils ne soutiennent certes jamais, quant à eux, la direction, ils limitent leurs interventions à deux ou trois motions, identiques à chaque congrès depuis 20 ans, et qui ne recueillent jamais que leurs propres voix ! L'une se prononce pour que le SNES appelle à voter (sous prétexte de battre la droite) indifféremment pour le PS, le PCF, LO, la LCR ou le PT (mis sur un pied d'égalité !). L'autre exige l'appel à une « manifestation nationale au ministère », tout en refusant de poser la question de la grève jusqu'à la victoire (Olivier Lestang, responsable de FU, a même expliqué, contre mon intervention, que le retrait du CPE n'avait pas été obtenu par la grève des étudiants, mais uniquement par le refus des directions syndicales d'aller négocier avec Villepin sur le CPE !). Ce mécanisme routinier et ce sectarisme incroyable conduisent FU à l'impuissance totale : les délégués n'écoutent pas ses interventions parce qu'ils les connaissent par cœur à l'avance, FU est incapable de regrouper d'autres congressistes autour de ses propositions et, de manière générale, stagne depuis des années.

Cela rend d'autant plus urgent le combat pour rassembler les militants lutte de classe (ceux des tendances oppositionnelles, une partie des militants d'École Émancipée, voire quelques-uns d'U&A, sans oublier des militants hors tendance, notamment des jeunes...) à l'intérieur du SNES et de la FSU comme des autres syndicats. L'objectif ultime est la constitution d'une tendance oppositionnelle de lutte de classe unifiée. Le but immédiat est de combattre ensemble sur les questions les plus urgentes (dans le cadre du mouvement en cours, contre l'adhésion à la CES-CSI, contre la politique de « concertation »...).

Ludovic

Annexe 1 : motion pour l'action proposée au Congrès du SNES-Versailles par École émancipée et des militants hors tendance

Le Ministre De Robien a lancé une attaque d'ensemble contre l'enseignement public, ses élèves et ses personnels :

- Décret du 12 février commençant à démanteler le statut des enseignants du secondaire ;
- Cahier des charges de la formation des maîtres aggravant encore la remise en cause du statut ;
- Projet de décret des EPEP (Établissement Public d'Enseignement Primaire) visant à faire des économies et à placer les écoles sous la tutelle administrative et pédagogique d'un conseil d'administration dominé par les élus locaux ;
- Baisse et insuffisance croissante des Dotations Horaires Globales...

Dans le premier comme dans le second degré, les organisations syndicales se prononcent unanimement contre ces mesures, comme la grande majorité des enseignants, qui ont fait grève massivement les 18/12, 20/01 et 08/02 et qui multiplient aujourd'hui les actions locales (grèves, délégations aux IA, boycott du bac blanc, rétention des notes, etc.).

Malgré cette forte mobilisation, De Robien persiste et signe. En même temps, il lâche quelques miettes pour une minorité d'enseignants, dans le but de semer la division et de désamorcer la colère. Car il sait que cette colère et l'approfondissement de la mobilisation sont extrêmement dangereux pour son gouvernement à la veille des élections présidentielle et législative.

Contrairement à mai-juin 2003, le gouvernement et la majorité parlementaire actuels ne prendraient sans doute pas le risque de continuer à passer en force s'ils étaient confrontés à une montée en puissance généralisée de la mobilisation des enseignants du primaire et du secondaire, soutenus par un nombre significatif de parents, qui sont eux-mêmes des électeurs.

Comme le dit l'Appel de l'AG des enseignants du 92 Nord en grève le 13 mars, « *la seule riposte à la hauteur des attaques est la construction d'un mouvement social pour l'Éducation* » et « *la solution pour gagner, ce n'est pas la dispersion primaire/secondaire et les journées d'action sans perspective* ».

C'est pourquoi le congrès académique du SNES-Versailles estime que la situation est particulièrement propice à l'extension et à l'intensification de la lutte. Soutenant l'ensemble des actions décidées localement, le congrès affirme que, pour gagner, **l'unification des luttes et la convergence des personnels du primaire et du secondaire est nécessaire, avec la participation des parents et des élèves.**

C'est pourquoi, en tant qu'organisation syndicale, le SNES-Versailles prend ses responsabilités en décidant de se battre pour la **généralisation du recours à la grève, qui reste la voie la plus efficace pour gagner.**

Il propose en conséquence aux collègues de s'engager, avec le soutien d'un maximum de parents et d'élèves, dans la construction d'une grève puissante. Cela passe par le succès de la journée du 20 mars et la convocation d'AG locales et départementales mettant à l'ordre du jour l'articulation de l'ensemble des actions en cours avec la généralisation de la grève.

Le congrès demande au SNES national, aux SNES académiques, départementaux et locaux, de reprendre à leur compte cette orientation et ces propositions. Il interpelle dans le même sens les autres syndicats de la FSU et les autres organisations syndicales de l'Éducation, à tous les niveaux.

15 mandats pour, 82 contre, 7 abstentions

Annexe 2 : motion proposée au Congrès du SNES-Versailles contre l'adhésion immédiate de la FSU à la CSI et à la CES, pour le libre débat le plus large dans le cadre de la démocratie syndicale

La direction de la FSU et notamment celle du SNES voudraient que notre fédération rejoigne la CSI (Confédération Syndicale Internationale) et par là même la CES (Confédération Européenne des Syndicats).

N'ayant pas obtenu la majorité qualifiée au récent congrès de la FSU, la direction veut que les syndiqués se prononcent individuellement sur cette question. Une telle méthode est pour le moins surprenante : la démocratie syndicale ne saurait reposer sur l'atomisation des syndiqués, d'autant moins s'ils ne disposent même pas des éléments d'un véritable débat, dont la direction de la FSU a refusé de fournir les garanties lors du congrès (rejet de la proposition de publier un bulletin de discussion spécial sur cette question). **La démocratie syndicale repose au contraire sur le libre débat collectif à l'intérieur des syndicats à tous les niveaux, afin de dégager une majorité par la confrontation et la définition précise de mandats.**

Sur le fond, l'adhésion à la CSI et à la CES constituerait un grave tournant dans l'histoire de notre fédération liée au mouvement ouvrier. En effet, au-delà même du débat entre réformisme et révolution, la CSI, née en novembre dernier de la fusion entre la CISL réformiste et la CMT vaticane, n'est pas un syndicat ouvrier indépendant, mais un rouage soi-disant « social » de la mondialisation capitaliste. C'est ainsi la résolution programmatique de la CSI, « approuvée par applaudissement » lors de son congrès fondateur, affirme, dans son 17^e chapitre, que les entreprises multinationales « *sont un moteur essentiel de la mondialisation, ce qui rend de plus en plus nécessaire et urgente la coopération intergouvernementale sur la réglementation internationale des entreprises* ». En conséquence, la CSI sème des illusions en prétendant pouvoir « *changer fondamentalement la mondialisation afin qu'elle fonctionne en faveur des travailleurs et des travailleuses, des sans emplois et des pauvres* ». Concrètement, cela implique en fait, selon les propos de Guy Ryder, secrétaire général de la CSI, qu'il s'agit d'obtenir non pas le maximum de droits pour les travailleurs, mais seulement « *un système minimal de protection pour garantir un système minimal de droits* » car « *on ne peut arrêter les délocalisations, mais on peut essayer de mettre en place des règles du jeu pour que ces changements soient acceptables* ». Corrélativement, la CSI se prononce pour une simple « réforme » des instruments

institutionnels de la mondialisation capitaliste : elle réclame « *une gouvernance effective et démocratique de l'économie mondialisée, par la réforme du FMI, de la Banque Mondiale et de l'OMC* ». En un mot, **les fondements mêmes de la CSI sont donc ceux d'un « syndicalisme d'accompagnement »**. C'est ce que reconnaît Emilio Gabaglio, ancien secrétaire général de la CES et l'un des dirigeants de la CSI, quand il déclare : « *Il faut faire du syndicalisme la première ONG de la planète* ». Or, **réduire le syndicalisme à une ONG, c'est dénaturer le syndicat, renoncer à défendre les intérêts spécifiques des travailleurs !**

Quant à la CES, c'est un simple rouage de l'Union européenne : elle a appelé à voter Oui au Traité constitutionnel européen et elle est étroitement associée à la rédaction des directives européennes concernant le droit du travail ou les services publics. **Après des années de politique maastrichtienne, on sait ce qu'il en est ! En particulier, la CES refuse de combattre contre les privatisations et de défendre les services publics en tant que monopoles nationalisés, en soutenant que les prétendus « services d'intérêt économique général » (SIEG) peuvent selon elle être aussi bien publics que privés ou semi-privés !**

C'est pourquoi le congrès académique du SNES-Versailles se prononce :

- Contre l'adhésion immédiate de la FSU à la CSI et à la CES ;
- Pour l'ouverture d'une discussion sur ce sujet à l'intérieur des tous les syndicats de la FSU, à tous les niveaux, avec publication de *toutes* les contributions dans la presse fédérale ;
- Pour que la décision finale soit prise par le prochain congrès de la FSU, conformément aux règles de la démocratie syndicale.

20 mandats pour, 64 contre, 10 abstentions, 5 NPPV